

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**DISTRICT DE LA GIRONDE
DE FOOTBALL**

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 4, Rue Pierre Duhaa
33520 BRUGES

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Novembre 2022



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 Juin 2022

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Bordeaux, le 4 Novembre 2022

Alexandre Cattin
Commissaire aux comptes